Bulletin Officiel n° 15
du Jeudi 27 Octobre 2022

District de l'Ain de Football
26 rue du Loup—01440 VIRIAT
Tél : 04.74.22.87.87
Email : district@ain.fff.fr - Site : http://ain.fff.fr

ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON

Elle aura lieu le **Samedi matin 29 Octobre 2022 à ATTIGNAT** (salle des fêtes).

Cet avis tient lieu de convocation

Le dossier de l'AG a été envoyé sur les boites mail des clubs le Vendredi 14 Octobre 2022.

Il est téléchargeable sur le site du District : DOCUMENTS / ASSEMBLEE GENERALE

CLUBS ATTENTION !

Conformément à l'article 31 des règlements du District, les horaires d'hiver sont applicables du premier samedi de novembre inclus au premier lundi de février.
Pour cette saison, la date effective de changement est le samedi 5 Novembre 2022.

Nous changeons d'heure ce week-end !
Pensez de reculer vos pendules d'une heure (à 3 heures il sera 2 heures).

RAPPEL !!!!

- Pour modifier une rencontre, les clubs sont priés d'utiliser Footclubs (demande de modification) ou le bordereau en ligne sur le site du district. Les documents doivent être validés par les 2 clubs.

- Bien vérifier que les transmissions de vos FMI ont été faites le dimanche soir 20 heures.

- Pour toutes demandes, les clubs doivent OBLIGATOIREMENT envoyer leurs mails sur la messagerie du District : district@ain.fff.fr (et non directement sur les messageries des commissions).

AMICALE DES ANCIENS DIRIGEANTS DU DISTRICT

Réunion du 20 Octobre 2022

Présents : Françoise DELOY, Jacques REYDELLET, Henri BENEJAN, GAUTHIER Yannick, PRADA René

Le Samedi 24 Septembre 2022 se sont déroulées, au restaurant O'Troll à Viriat, les traditionnelles parties de pétanques.
Pour le repas apprécié des amicalistes, nous étions 17 le midi et 12 le soir pour la gratinée.
Toutes les parties se sont déroulées dans la convivialité et la bonne humeur.
Pour les parties de pétanque, nous avons eu la visite du Président du District Joël MALIN que nous avons appréciée. Ce dernier nous a offert une boisson et nous le remercions.

Les membres du bureau de l'Amicale vous convient aux parties de belote qui auront lieu le samedi 26 Novembre 2022 à Viriat au restaurant O'Troll.
Le rendez-vous est fixé à partir de 11 H 30.
Un courrier vous parviendra dans les prochains jours.
La date de retour des courriers est fixée au 10 Novembre impérativement.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 25.10.2022

CERTIFICATS MEDICAUX

BELLON Emilien : certificat médical de contre- indication à l'arbitrage du 19.09.2022au 19.11.2022.
EL JAHOUARY Sami : certificat médical de contre-indication à l'arbitrage jusqu'au 30.11.2022.
DUTHION Vincent : certificat médical de contre-indication à l'arbitrage du 19.10.2022 au 19.11.2022.
EL YAGOUBI Amine : certificat médical de contre-indication à l'arbitrage jusqu'au 01.11.2022.

COURRIERS ARBITRES

SALMI Nourredine : courrier reçu.
BEDJA Madjid : courrier reçu
ROBERT Oriane : courrier reçu.
BENALI Mohamed : courrier reçu.
VAUDON Antony : courrier reçu.
NEMERY Cédric : retard d'un arbitre assistant.
GUEDRA Kévin : réponse sera faite.

COURRIERS CLUBS

S C PORTES DE L'AIN : courrier reçu.
JASSANS FRANS FOOTBALL : courrier reçu.
AIN SUD FOOTBALL : demande d'arbitre officiel pour le match U 18 D2 Poule A du 26/10/2022 AIN SUD FOOT 1 / CÔTIERE MEXIMIEUX.
F C SERRIERES VILLEBOIS : remerciements à l'arbitre Sébastien STERNON qui a officié bénévolement et dans un très bon esprit.
C S BEON : réponse sera faite.

Le Président,
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire,
Pierre HERMANN

RESERVE TECHNIQUE

Présents : MM HERMANN, JARJAVAL, TOUZANI

Dossier n° 3

Match n° 25061689 : Lagnieu 1 / CS Belley 1 – U15 D2 poule A – du 16/10/2022

Réserve déposée par le club de CS Belley.
La Commission des Arbitres jugeant en première instance.
Vu l'article 146 des Règlements Généraux de la FFF,
Vu le rapport complémentaire de l'arbitre,
Dit la réserve recevable sur le fond.
Dit la réserve irrecevable sur la forme.
Vu le climat délétère qui a régné tout au long de la rencontre.
Vu que la réserve n'a pas été déposée au bon moment.
Vu qu'il n'y a aucune incidence sur le score final.
Confirme le résultat acquis sur le terrain.
Transmet le dossier à la Commission Sportive pour homologation et à la Commission des Règlements.

FORMATION INITIALE ARBITRE

Une seconde formation initiale pour devenir arbitre officiel sera organisée par le District de l'Ain, sur le mois de Janvier ou Février. (Présence obligatoire sur 3 jours)

- Les dates seront communiquées courant Novembre afin de pouvoir effectuer les inscriptions

Les inscriptions sont à effectuer sur le lien suivant afin de compléter le dossier de candidature.

FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Une dernière formation aura lieu durant le mois de Décembre, sur le club de l'US DOMBES (date communiquée courant Novembre)

Nous rappelons que pour participer à celle-ci, il faudra que chaque personne présente **soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2022/2023 et avoir une aptitude médicale directement renseignée sur sa demande de licence. Une photo d'identité est aussi requise afin d'effectuer la carte d'arbitre semi-officiel**

Par conséquent, nous invitons à ce que l'ensemble des dirigeants souhaitant passer cette formation de bien se **présenter chez le médecin lors du renouvellement de leur licence afin de pouvoir participer à celle-ci.**

Chaque personne effectuant le rôle d'arbitre assistant sur une rencontre devra présenter sa carte de semi-officiel valide (datant de moins de 6 ans par rapport à la date de la rencontre) en étant licencié(e) et apte médicalement (par tampon du docteur directement sur la licence, ou en présentant un certificat médical).

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

RAPPEL Article 59 des règlements généraux

« Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc…. doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours »

Réunion du 25 Octobre 2022

Présents : MM DELIANCE, BOURDON, VERNAY, PELLET, BACONNET
Excusés : M. GUTIERREZ

Courrier :
- de Mr CALAS, délégué du match U18 D3 poule D du 8/10/22 opposant Foot 3 Rivières à Fareins Saône Vallée
- de Bresse Tonic Foot : amende pour arbitre assistant non licencié. Réponse faite.
- d'Essor Bresse Saône : pour les matchs U18 équipe 1 et équipe 2. Réponse faite.
- de FC Plaine Tonique : réponse faite.

Dossier n° 24
Match n° 25064876 : Portes de l'Ain 1 / Jassans Frans 1 – U18 D4 poule G – du 22/10/2022
Courrier du club de Jassans Frans annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait.
Score :
Portes de l'Ain 1 : 3 buts / 3 points
Jassans Frans 1 : 0 but / - 1 point
Le club de Jassans Frans est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 25
Match n° 25134406 : Izernore Nurieux 2 / Bourg ACCFT Foot 2 – Senoirs D5 poule I – du 22/10/2022
Courrier du club d'Izernore Nurieux annonçant le forfait de son équipe : 2ème forfait.
Score :
Bourg ACCFT Foot 2 : 3 buts / 3 points
Izernore Nurieux 2 : 0 but / - 1 point
Le club d'Izernore Nurieux est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 26
Match n° 24595470 : Bâgé 1 / Thoissey 2 – Seniors D3 poule B – du 23/10/2022
Courrier du club de Thoissey annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait.
Score :
Bâgé : 3 buts / 3 points
Thoissey 2 : 0 but / - 1 point
Le club de Thoissey est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 27

Match n° 25134264 : Bourg Sud 4 / Veyziat 3 – Seniors D5 poule E – du 22/10/2022

Courrier du club de Veyziat annonçant le forfait de son équipe : 2ème forfait.

Score :

Bourg Sud 4 : 3 buts / 3 points

Veyziat 3 : 0 but / - 1 point

Le club de Veyziat est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 21 – Additif

Match n° 25064667 : Bresse Tonic Foot 2 / Essor Bresse Saône 3 – U18 D3 poule E – du 08/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr THIVENT ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr THIVENT ne possède pas de licence au club d'Essor Bresse Saône.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club d'Essor Bresse Saône d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 28

Match n° 25064652 : Foot 3 Rivières 1 / Fareins Saône Vallée 1 – U18 D3 poule D – du 08/10/2022

Réclamation d'après match de Fareins Saône Vallée contre Foot 3 Rivières portant sur la désignation de l'arbitre central.

Suite aux différents rapports demandés d'une part à Mr Ludovic RENAUD, arbitre de la rencontre, et d'autre part à Mr CALAS Hugo, délégué du match, la Commission des Règlements décide :

1) d'une amende de 206 €uros à l'encontre du club Foot 3 Rivières pour « fumigènes » aux abords du terrain.

2) les 2 clubs étant en règle avec le statut de l'arbitrage, c'est le club recevant qui arbitre la rencontre.

3) les clubs ont toujours la possibilité de faire une réclamation d'après match sans être inscrite sur la FMI (par courrier).

4) confirmation du score acquis sur le terrain.

Le club de Foot 3 Rivières est redevable de la somme de 206 €uros au District (fumigènes).

Le club de Fareins Saône Vallée est redevable de la somme de 49 €uros au District pour frais de dossier.

Dossier n° 29

Match n° 24595468 : Fareins Saône Vallée 1 / Hautecourt 1 – Seniors D3 poule B – du 16/10/2022

Le club de Fareins Saône Vallée est redevable de la somme de 49 €uros au District pour frais de dossier pour réserve technique.

Dossier n° 30

Match n° 25064631 : Essor Bresse Saône 2 / Dombes Bresse 1 – U18 D2 poule C – du 24/09/2022

Le club de Dombes Bresse est redevable de la somme de 49 €uros au District pour frais de dossier pour réserve technique.

Dossier n° 31

Match n° 24708695 : Chaveyriat 1 / Jassans Frans 2 – Seniors D4 poule C – du 16/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr JOASSY M. et l'arbitre Mr Paulo ALVES ne possèdent pas de licences officielles.

Après vérification, Mrs JOASSY et ALVES ne possèdent pas de licences au club de Chaveyriat.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).
La commission sanctionne le club de Chaveyriat d'une amende de 70 €uros pour participation des officiels non licenciés à une rencontre.

Dossier n° 32

Match n° 24595597 : Guéreins 2 / Chevroux 1 – Seniors D3 poule C – du 16/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr BONIN Benoit ne possède pas de licence officielle.
Après vérification, Mr BONIN Benoit ne possède pas de licence au club de Chevroux.
Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).
La commission sanctionne le club de Chevroux d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 33

Match n° 24595466 : Izernore Nurieux 2 / Plaine Revermont 2 – Seniors D3 poule B – du 16/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr CANTIN Francis ne possède pas de licence officielle.
Après vérification, Mr CANTIN Francis ne possède pas de licence au club de Plaine Revermont.
Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).
La commission sanctionne le club de Plaine Revermont d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 35

Match n° 25134403 : Chaveyriat 2 / Izernore Nurieux 3 – Seniors D5 poule I – du 16/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr MARTIN Alexandre ne possède pas de licence officielle.
Après vérification, Mr MARTIN Alexandre ne possède pas de licence au club de Chaveyriat.
Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).
La commission sanctionne le club de Chaveyriat d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 36

Match n° 25134195 : Chaneins 1 / Mille Etangs 2 – Seniors D5 poule C – du 16/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr ROSTAING Benoit ne possède pas de licence officielle.
Après vérification, Mr ROSTAING Benoit ne possède pas de licence au club de Chaneins.
Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).
La commission sanctionne le club de Chaneins d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 37

Match n° 25064657 : Attignat 1 / Bresse Tonic Foot 2 – U18 D3 poule E – du 15/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr DELRIEU Philippe ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr DELRIEU Philippe ne possède pas de licence au club de Bresse Tonic Foot.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club de Bresse Tonic Foot d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 38

Match n° 25064597 : Lagnieu 1 / CS Belley 1 – U18 D2 poule A – du 15/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr BELMOUSSA Abdellah ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr BELMOUSSA Abdellah ne possède pas de licence au club du CS Belley.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club du CS Belley d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 39

Match n° 25064672 : Marboz 1 / Montréal 2 – U18 D3 poule F – du 15/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr PIRAO Paulo ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr PIRAO Paulo ne possède pas de licence au club de Montréal.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club de Montréal d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 40

Match n° 25064905 : St Martin du Mont 2 / Essor Bresse Saône 4 – U18 D4 poule I – du 15/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr CHIVAL Christophe et le délégué Mr CARLET Franck ne possèdent pas de licences officielles.

Après vérification, Mr CHIVAL Christophe et CARLET Franck ne possèdent pas de licences au club de St Martin du Mont.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club de St Martin du Mont d'une amende de 70 €uros pour participation des officiels non licenciés à une rencontre.

Dossier n° 41

Match n° 25061688 : Côtière MV 1 / Jassans Frans 1 – U15 D2 poule A – du 16/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparait que le délégué Mr MULHEIM Jean-Philippe ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr MULHEIM Jean-Philippe ne possède pas de licence au club de Côtière MV.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).
La commission sanctionne le club de Côtière MV d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 42

Match n° 25064656 : Bord de Veyle 1 / Veyle Saône 2 – U18 D3 poule E – du 15/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr BERTHAUD Emrick ne possède pas de licence officielle.
Après vérification, Mr BERTHAUD Emrick ne possède pas de licence au club de Veyle Saône.
Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).
La commission sanctionne le club de Veyle Saône d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 43

Match n° 25134194 : Foot 3 Rivières 2 / Guéreins 3 – Seniors D5 poule c – du 16/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr BELLONI Mathias ne possède pas de licence officielle.
Après vérification, Mr BELLONI Mathias ne possède pas de licence au club de Foot 3 Rivières.
Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).
La commission sanctionne le club de Foot 3 Rivières d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 44

Match n° 24768566 : Anglefort 1 / Serrières Villebois 2 – Seniors D4 poule B – du 16/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr CHERCHARI Patrick ne possède pas de licence officielle.
Après vérification, Mr CHERCHARI Patrick ne possède pas de licence au club de Serrières Villebois.
Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).
La commission sanctionne le club de Serrières Villebois d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 45

Match n° 25064671 : Nantua 1 / Viriat 2 – U18 D3 poule F – du 15/10/2022

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr GIMONET Sébastien ne possède pas de licence officielle.
Après vérification, Mr GIMONET Sébastien ne possède pas de licence au club de Viriat.
Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).
La commission sanctionne le club de Viriat d'une amende de 35 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 25 Octobre 2022

Courriers :

Valromey Cs : terrain impraticable arrêté municipal pour 22 et 23 octobre.

Chazeys Bons As : terrain impraticable du 25 octobre au 27 novembre 2022 arrêté municipal**.** Rencontres D4 poule B du 6 novembre et du 13 novembre inversées demandes Footclubs.

Plaine Tonique Fc : rencontre D4 poule D du samedi 19 novembre au **stade du Moulin Neuf à MALAFRETAZ.**

Bressans Fc : rencontres D3 poule C et D4 poule D au **stade J.N. BOUVARD à POLLIAT synthétique.**

Dombes Bresse Fc : rencontre D4 poule C du 5 novembre au **stade J.C. SOLLIER à NEUVILLE les DAMES.**

Rencontres en retard reprogrammées ce week-end.

D1 – **Misérieux Trévoux As 3 – Bourg Sud 1**

D1 – **St Martin du Mont Esr 1 – Plaine Tonique Fc 1**

D2 – **Oyonnax Att 1 – Ambérieu Fc 1**

D2 – **Bourg Sud 2 – Nantua Us 1**

D5 - **Valromey Cs 1 – Belley Cs 3**

Rappel :

Pour modification de rencontre utiliser la messagerie Footclubs ou le bordereau en ligne sur le site du district.

Les documents doivent être validés par les 2 clubs.

Conformément à l'article 31 des règlements du District, les horaires d'hiver sont applicables du premier samedi de novembre inclus au premier lundi de février. Pour cette saison, la date effective de changement est le samedi 5 Novembre 2022.

COMMISSION COUPES

Réunion du 25 octobre 2022

Deuxième tour des coupes Emile Faivre et Groupements le dimanche 30 octobre.

Courriers Coupe Emile Faivre :
Bresssans Fc : rencontre **au stade J.N. BOUVARD à POLLIAT synthétique.**
Ol. Sud Revermont01 : rencontre **au stade Le Cube à TOSSIAT.**
Feillens Us : rencontre au stade des Dimes à FEILLENS **15h00.**
Bourg Fo : accord pour rencontre à 15h00**.**

Courriers Coupe des Groupements :
Rencontre **Attignat As 2 – Bourg Sud 3** reprogrammée au 30 octobre à 15h00.
Rencontre **Bourg Accft 1 – Bressans Fc 3** reprogrammée au 30 octobre à 15h00.
Valserine Fc: demande de modification de rencontre.
Oyonnax Att : accord pour modification de rencontre.

Compétition :	**Coupe**	Poule .	**Groupement**	N° de match :	**25317107**
Rencontre :	**Valserine Fc 2 – Oyonnax Att 2**				
Initialement prévu le :	30/10/202	Heure	15h00	Terrain :	Co.sportif Etournelles à CHATILLON M.
Aura lieu le :	**29/10/202**	**Heure**	**18h00**	**Terrain**	Co.sportif Etournelles à CHATILLON M.
Commentaire :	**Accord entre clubs**				

Rappel : (c'est aussi valable pour les rencontres de coupe)
Pour modification de rencontre utiliser la messagerie Footclubs ou le bordereau en ligne sur le site du district.
Les documents doivent être validés par les 2 clubs.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 25 octobre 2022

Courriers reçus à ce jour :

Mille Etangs As : engagement équipe 2 en phase 2 U15.
Veyziat Us : engagement équipe 2 en phase 2 U15.
Plaine Revermont Foot : engagement équipe 2 en phase 2 U15.
Foot Trois Rivières: rencontres U15 phase 2 au stade de CHALEINS (Ent. 3 Rivières Fareins Saône Vallée).

Veyle Saône Fc : rencontre U18 D3 poule E du 29 octobre 15h00 au **stade de ST ANDRE D'HUIRIAT**.
Ain Sud Foot : accord pour rencontre U18 D2 poule A mercredi 26 octobre à 19h00.
Côt. Meximieux Villieu : accord pour rencontre U18 D2 poule A mercredi 26 octobre à 19h00.
Oyonnax Plastic Vallée Fc : accord pour rencontre U18 D2 poule B J3 mercredi 26 octobre à 19h00**.**
Montréal La Cluse As : accord pour rencontre U18 D2 poule B J3 mercredi 26 octobre à 19h00.
Arbent Marchon Us : demande horaire U18 D2 poule B du samedi 29 octobre **à 17h00**.
Montréal La Cluse As : accord pour rencontre U18 D2 poule B du samedi 29 octobre **à 17h00.**
Misérieux Trévoux As : engagement équipe 3 en phase 2 U18.
Côt. Luénaz Fc : engagement équipe 2 en phase 2 U18.

Calendrier U15 phase 2 sur site la semaine prochaine.
Calendrier U18 phase 2 sur site le 7 novembre.
Début phase 2 le samedi 12 novembre.

Rappel :

Pour modification de rencontre utiliser la messagerie Footclubs ou le bordereau en ligne sur le site du district.
Les documents doivent être validés par les 2 clubs.

VETERANS

Réunion du 25 octobre 2022

Championnat Vétérans

Premier tour le vendredi 18 novembre, tirage demain vendredi 28 octobre sur le site .

Pour le règlement voir site du district dans : « DISTRICT » - « STATUTS et REGLEMENTS »
« Règlements des compétitions 2021/2022 » – « Règlement des Coupe de l'Ain »
Feuille de match FMI.
Au 20 octobre 29 équipes engagées

SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion 25 octobre 2022

Courriers :

Dortan Lavancia As : demande modification rencontre seniors à 8 poule B.
Belley Cs : demande modification rencontre seniors à 8 poule B.
Thoissey Esvs : rencontre seniors à 8 poule A du 30 octobre au **stade des Petits Oiseaux à THOISSEY 15h00**.
Attignat As : rencontre senior à 11 D1 reprogrammée le 19 novembre 2022.
Lagnieu CS : accord pour reprogrammation au reprogrammation au 19 novembre 20h00.

Pensez à anticiper vos modifications de rencontre, les matchs sont programmés toutes les 2 semaines
Vous pouvez reporter d'une semaine, accord lors de la réunion plénière.

Rappel :

Pour modification de rencontre utiliser la messagerie Footclubs ou le bordereau en ligne sur le site du district.
Les documents doivent être validés par les 2 clubs.

Modifications rencontres :

Compétition :	**Senior à 8**	Poule :	**B**	N° de match :	**25131949**
Rencontre :	**Ambronay St Jean Le Vieux - Dortan Lavancia As**				
Initialement prévu le :	30/10/2022	Heure :	15h00	Terrain :	Stade J. LOPEZ à AMBRONAY
Aura lieu le :	**06/11/2022**	Heure :	**12h30**	Terrain :	Stade J. LOPEZ à AMBRONAY
Commentaire :	**Demande de modification de rencontre validée par les 2 clubs.**				

Compétition :	**Senior à 8**	Poule :	**B**	N° de match :	**25131948**
Rencontre :	**Belley Cs - Béon Cs**				
Initialement prévu le :	29/10/2022	Heure :	18h00	Terrain :	Stade G. COIFFET à BELLEY
Aura lieu le :	**06/11/2022**	Heure :	**12h30**	Terrain :	Stade J. LOPEZ à AMBRONAY
Commentaire :	**Demande de modification de rencontre validée par les 2 clubs.**				

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Frédéric Debost – Patrick Teppe – Pierre Benoit - Patrick Chêne

Pour trouver les informations concernant le Foot Réduit

Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique voulue

et dans le PV .

U13

Championnat U13

Le calendrier U13 2e Phase est sur le Site.

Comment le trouver ?

- Compétitions Championnats (choisir la catégorie U13)

Attention : Celui-ci a été modifié suite à l'engagement d'une équipe 5 de Plastics Vallée en D4.

Poules concernées :

Poule P : Plastics Vallée 5 remplace Montréal 4.

Poule X : Montréal 4 remplace l'Exempt.

Poule H : Plastics Vallée 3 remplace Bourg Fo 1.

Poule I : Bourg FO 1 remplace Plastics Vallée 3.

Modifications

Poule L :

Journée du 19 Novembre 2022 : Mille Etangs 1 reçoit Ain Sud Foot 4 à Ambérieux en Dombes à 13 h 30.

Poule T

Journée du 5 Novembre 2022 : Misérieux Trévoux 3 reçoit Mille Etangs 3 à Trévoux à 13 h 30.

Journée du 19 Novembre 2022 : Mille Etangs 2 reçoit Misérieux Trévoux 3 à Ambérieux en Dombes à 13 h 30.

Le championnat se déroulera en 3 phases :

1ère Phase en plateaux de 3 équipes

2e Phase en matches secs uniquement matches « Aller » Début le 5 Novembre 2022

3e Phase poules de 6 en matches « Aller – Retour »

Saisie des résultats : Feuille de match informatisée

Début des rencontres : 13 h 30 sauf à :

St Julien / Reyssouze (Bresse Nord) à 14 heures

Polliat (Bressans FC) à 14 heures

Attignat à 14 heures

Feillens Essor Bresse Saône 3 à 14 heures

Essor Bresse Saône 6 Fém à 13 heures

St Martin du Mont à 13 heures

Festival U13

Qualifiés pour la finale Départementale du 1er Avril 2023 qui se déroulera à Izernore :
Plateau 1 : Misérieux Trévoux et Valserine
Plateau 2 : Plastics Vallée et Thoissey
Plateau 3 : Bourg en Bresse Péronnas 01 et Centre Dombes
Plateau 4 : Viriat et Belley CS
Plateau 5 : Ain Sud Foot et Veyle Saône
Plateau 6 : Montréal et Bresse Foot
Plateau 7 : Bourg Sud et Lagnieu
Plateau 8 : Replonges et Jassans Frans

Feuille de match manquante : amende 9 €
Plateau du 15 Octobre 2022 : Jassans Frans

U11

Championnat U11 2022/2023

Le calendrier U11 2e Phase est sur le Site.
Comment le trouver ?

- Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique U11

Celui-ci a été retiré suite aux changements de Niveaux et engagements d'équipes demandés par des clubs. Il a été modifié en ce début de semaine. Si vous l'avez vu, ne plus en tenir compte.
Puis plus tard

- Compétitions Championnats (choisir la catégorie U11)

Le championnat U11 se déroulera en plateaux de 3 équipes toute la saison (poules de 8, 9 ou 12 équipes). Début le samedi 17 Septembre 2022.

Saisie des résultats : Saisir les 3 résultats sur Footclubs et scanner la feuille de match qu'une seule fois.

U9

Championnat U9 2022/2023

Le calendrier U9 2e Phase sera sur le Site en début de semaine prochaine.
Comment le trouver ?

- Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique U9

Puis plus tard

- Compétitions Championnats (choisir la catégorie U9)

Saisie des résultats : Saisir **un seul résultat** sur Footclubs (0 – 0) et ne scanner la feuille de match qu'une seule fois.

U7

Championnat U7 2022/2023

Merci de nous envoyer vos calendriers U7 dès que les calendriers U11 et U9 seront parus.

Comment le trouver ?

- Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique U7
  Puis plus tard si nous recevons vos calendriers
- Compétitions Championnats (choisir la catégorie U7)

Saisie des résultats : Saisir un seul résultat sur Footclubs (0 – 0) et ne scanner la feuille de match qu'une seule fois.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage…) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

Néant

Validation de fin de travaux pour le déblocage d'une subvention FAFA

Chatillon la Palud : NNI 010920101

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

- Vérification du stade de l'Europe de Chatillon sur Chalaronne NNI 010930201 vérifié le 30 septembre 2022 – classement en T5 SYN jusqu'au 30/03/2023.
- Eclairage du stade de l'Europe de Chatillon sur Chalaronne NNI 010930201 vérifiée le 05 octobre 2022 – rapport rédigé par la CDTIS. Attente de classement par la ligue.
- Eclairages des stades de Miribel NNI 012490101 et NNI 011490102 vérifiés le 12 octobre 2022 – Pour le NNI 012490101 – classement en E6 jusqu'au 12/10/2026.
  Rapport à rédiger par la CDTIS pour le NNI 012490102 (attente de complément d'informations de la part du propriétaire de l'installation)
- Vérification des stades de Chatillon La Palud le 26 octobre 2022 NNI 010920101 et NNI 010920102 – rapports à rédiger par la CDTIS.

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées

- Vérification de l'éclairage du stade de Saint Trivier sur Moignans NNI 013891001
- Vérification de l'éclairage du stade de Servas NNI014050101
- Vérification de l'éclairage du stade de Dompierre sur Veyle NNI 011450101
- Vérification de l'éclairage du stade de Savigneux NNI 013980101
- Vérification de l'éclairage du stade de Saint Maurice de Gourdans NNI 013780101
- Vérification de l'éclairage du stade de Villars les Dombes NNI 014430102
- Vérification de l'éclairage du stade de Saint Bénigne NNI 013370101
- Vérification de l'installation de Priay NNI 013140101
- Vérification des installations et des éclairages des stades de Belley NNI 010340101 et NNI 010340201
- Vérification de l'installation de Mionnay NNI 012480101
- Vérification de l'installation d'Anglefort NNI 010100101

Informations règlementaires

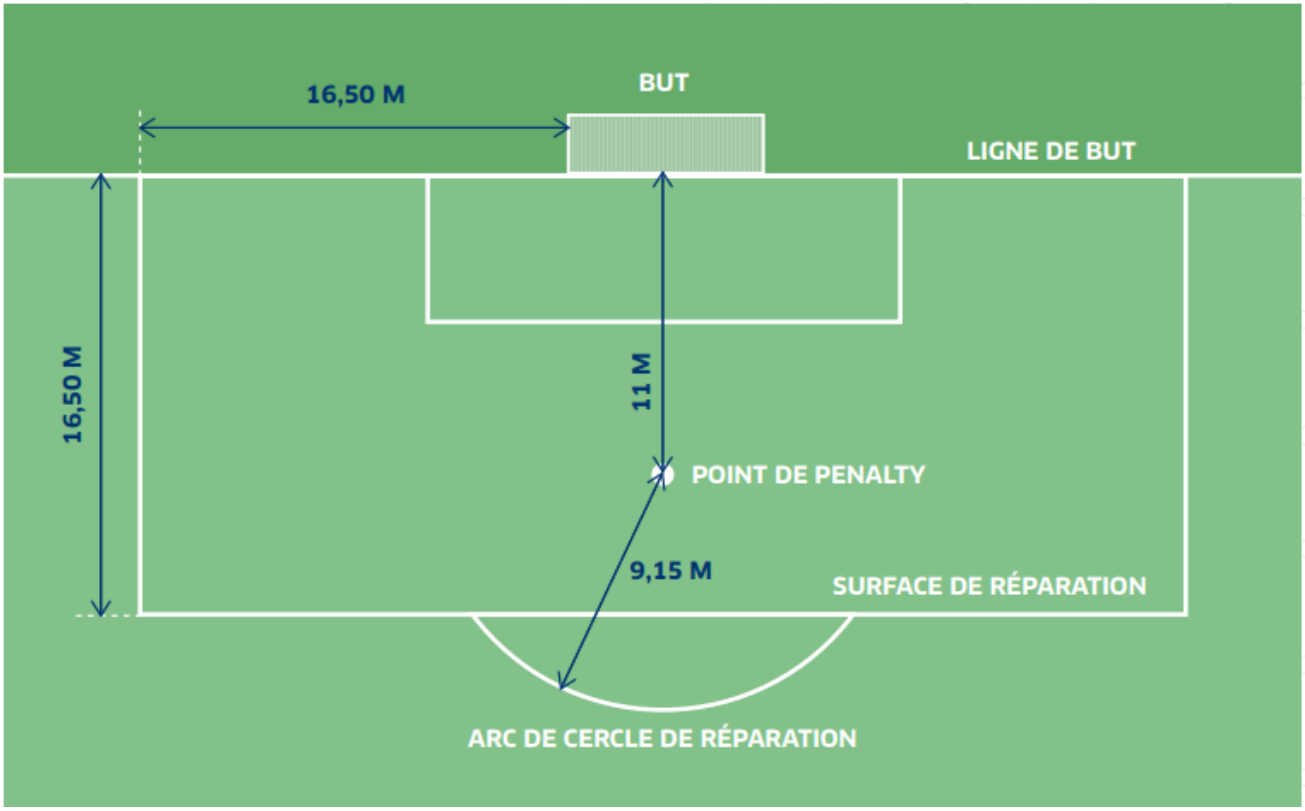

Pour la CDTIS : JF JANNET